

# **AVIS D'APPEL A CANDIDATURE SONIFICATION EXTENSION TRAMWAY LE MANS (72) FRANCE**

**ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ : SETRAM (Société des transports en commun de l'Agglomération Mancelle)**

## **PROCEDURE DE PASSATION**

**Article 30 du code des marchés publics**  
**Procédure adaptée**

### **OBJET DU MARCHÉ**

La Communauté urbaine, Le Mans Métropole souhaite réaliser une commande publique pour étendre son offre de transport en commun en site propre (TCSP) par une seconde ligne de tramway.

Le tramway manceau a permis une requalification des espaces publics et une évolution remarquable du paysage urbain, avec un parti pris de qualité, une attention particulière portée au design dans les choix d'aménagement des rames, des stations et de leur environnement.

A travers cette extension du réseau, les commanditaires souhaitent donner au projet une dimension culturelle et artistique à la hauteur des profondes transformations engendrées par cette nouvelle façon de vivre la ville, ces nouveaux liens et la transformation de l'espace urbain.

### **CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DE LA COMMANDE**

Une coopération spécifique entre l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC TALM) des Écoles supérieures d'art Tours - Angers - Le Mans et la Société des transports en commun de l'Agglomération Mancelle (SETRAM) stipulée par une convention partenariale, permet d'envisager clairement l'apport du design sonore comme valeur ajoutée au tramway pour ses utilisateurs.

En effet la formation supérieure diplômante Design d'espace de la cité et Design sonore délivrée par l'École supérieure d'art du Mans est le résultat d'une collaboration avec l'Institut de Recherche Coordination Acoustique Musique (IRCAM), le Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM), et l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI).

Ce partenariat entre un opérateur de transport en commun, une École supérieure d'art dans le cadre d'une commande publique (Ministère de la culture et de la communication – DGCA - DRAC Pays de La Loire) est une première sur le territoire national. Elle devrait souligner la valeur ajoutée du design sonore auprès des usagers du tramway ainsi qu'elle valoriserait cette formation innovante de l'enseignement supérieur.

Le candidat retenu devra penser le projet de sonification du tramway, de la conception à la production, dans une articulation avec les étudiants de la mention Design Sonore de l'École d'art du Mans et le cadre pédagogique de ce cursus, en tenant compte des objectifs de formation définis en collégialité avec les enseignants et la direction de l'établissement.

La spécificité de la commande artistique réside dans le fait qu'elle sera confiée à un artiste ou une équipe artistique qui aura mission de concevoir une œuvre prenant en compte la multiplicité de sites / situations de la nouvelle ligne de tramway et son impact sur l'ensemble du réseau.

En outre, la formulation d'un projet artistique à l'intersection du design sonore, de la sonification et de la création sonore constitue en soi une approche novatrice de la commande publique.

## BUDGET ALLOUE A L'OPERATION

L'enveloppe globale forfaitaire allouée à cette commande est de **186 000 €**

## CANDIDATURE

Le dossier comprend **un cahier des charges téléchargeable sur la plateforme** : <http://www.setram.fr/affichage.php?id=861&visu=1>

A l'issue du présent appel à candidatures, quatre artistes (ou équipes artistiques) seront admis à développer les études d'un projet.

Pour cette dernière phase, les trois artistes non retenus recevront la somme totale de **4 000 €**.

Cette somme globale, forfaitaire, fixe et non révisable, inclut tous les frais de conception et de fabrication des documents.

Les éléments constitutifs de l'étude (maquettes, supports NTI, tirages, fiches techniques...) deviendront propriété de l'État, Ministère de la Culture et de la communication et seront inscrits sur les inventaires du Fonds National d'art Contemporain, CNAP (Centre National des Arts Plastiques).

Le comité de pilotage se réserve le droit, si l'étude rendue est jugée manifestement insuffisante, de réduire ou supprimer cette indemnité.

## DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

**5 février 2014**

### DOSSIER DE CANDIDATURE pour la première phase de sélection

- CV détaillé
  - note d'intention générale sur la démarche artistique du candidat
  - une première note d'intention particulière à la commande
  - dossier artistique avec tous les supports adéquats pour apprécier le parcours artistique
  - présentation de projets éventuellement déjà présentés dans le cadre d'une commande publique
  - garanties professionnelles (attestation Maison des artistes ou AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger).
- Version numérique de l'ensemble du dossier (DVD)**
- *Critères de sélection des candidatures* : qualité des références artistiques du candidat notamment au vu du dossier artistique et du CV (un rayonnement international serait un atout), motivation pour le projet permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa capacité à mener un projet de cette envergure à son terme avec les partenaires précités .

## ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidats transmettront leur pli cacheté portant les mentions : **Commande publique pour la sonification du tramway Le Mans – Appel à candidature - Ne pas ouvrir**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date de réception des candidatures à

l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la SETRAM - 44 avenue Pierre Piffault – CS 12719 - 72027  
Le Mans cedex 2**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

### MODALITES DE SELECTION DES PROPOSITIONS

Après examen des candidatures par le comité de pilotage de la commande publique, les quatre candidats admis à développer les études d'un projet seront invités à une visite du site, à l'issue de celle-ci, ils devront transmettre sous pli cacheté une proposition au plus tard le **10 mars 2014**.

Cette proposition devra contenir :

- un texte de présentation du projet
- l'ensemble des documents artistiques de quantité et de qualité suffisante pour donner une vision globale du projet et intégrer les collections du CNAP au titre de l'étude
- un descriptif détaillé permettant la mise en cohérence de ces documents et la visualisation de la proposition
- un budget prévisionnel comprenant distinctement honoraires et coûts de réalisation
- un calendrier de réalisation
- tout autre élément permettant d'apprécier la qualité et la mise en situation du projet. **Des auditions devant le comité de pilotage seront organisées pour la présentation de chacun des projets.**

Les critères de sélection des propositions seront :

- singularité et qualité artistique du projet
- adéquation du projet par rapport au contexte urbain
- prise en compte de la spécificité de la commande
- adéquation du projet au cahier des charges
- prise en compte des contraintes de réalisation et de l'échéancier de l'exécution
- prise en compte des enjeux pédagogiques en lien avec l'EPCC TALM (site du Mans)
- facilité d'entretien et coûts de maintenance
- adéquation du projet en phase avec le budget de la commande publique

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES

**SETRAM** : Sylvain ROCHAT : [sylvain.rochat@setram.fr](mailto:sylvain.rochat@setram.fr) –  
François-Xavier GUILBERT : [fx.guilbert@setram.fr](mailto:fx.guilbert@setram.fr)  
tél. : 02 43 40 66 66 et fax : 02 43 40 66 67

**TALM, site du Mans** : Diane DEBUISSER : [diane.debuisser@esba-lemans.fr](mailto:diane.debuisser@esba-lemans.fr)  
tél : 02 43 47 40 74 et fax : 02 43 47 49 65